

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 2 novembre 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme les escaliers et galeries aménagés dans la cour avant, implantés à 0 mètre de la ligne latérale du terrain (sur la ligne mitoyenne), ainsi que les patios arrière situés à 0,46 mètre de la résidence unifamiliale jumelée projetée, et ce, tel que prescrit selon l'article 54 du *règlement de zonage no. 2022-720*.

Identification du site concerné : 26 et 28, rue Anna-Dussault, zone 3-Ha.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 8^e jour d'octobre 2026.



Le directeur général/greffier-trésorier par intérim
Simon Roy, DMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principal, le 8^e jour d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour d'octobre 2026.



Le directeur général/greffier-trésorier par intérim
Simon Roy